

Compte rendu de l'audience du 2 juin 2023 avec le ministre Gabriel Attal sur la lutte contre la fraude fiscale et douanière.

Lors de cette audience, le ministre nous a détaillé son plan de lutte contre les fraudes fiscales, douanières et sociale, feuille de route ambitieuse avec comme mot d'ordre fort « Plus de moyens, plus de contrôles, plus de résultats ». Lors de cette présentation, le ministre a annoncé les éléments suivants :

- Le renforcement des effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale qui seront augmentés de 15 % jusqu'à la fin du quinquennat, soit 1500 ETP supplémentaires. Par contre, il s'agira d'un redéploiement de poste existant et non de création d'emplois. Pour justifier ces transferts, le ministre a évoqué la réforme de la taxe d'habitation et la dématérialisation des procédures. Par contre, il y aura des recrutements d'emplois si ces transferts ne sont pas suffisants pour combler les 1500 ETP promis.

- L'intensification du contrôle fiscal des hauts patrimoines et des grandes entreprises. C'est ainsi que le nombre de contrôles fiscaux des particuliers augmentera de 25 % d'ici fin 2027 avec un effort particulier sur les plus gros patrimoines. Pour ce faire, les services auront recours au datamining ainsi qu'au PNCD. Par ailleurs, la DGFIP envisage de baisser le seuil de compétence de la DNVSF.

- La création d'une unité de renseignement fiscal au sein de la Direction Nationale du Renseignement des Enquêtes Douanières (DNRED) qui sera mobilisée sur la recherche et la prévention des fraudes fiscales les complexes et les plus graves. Ces agents expérimentés travailleront à la détection d'une gamme de montages frauduleux précisément circonscrits : dissimulation d'avoirs à l'étranger dans les paradis fiscaux et les entités opaques comme les trusts, recours à des cabinets de défiscalisation et optimisation abusive des entreprises multinationales.

- En ce qui concerne la fraude à la TVA, le ministre met en avant la facturation électronique qui devrait permettre de collecter 3 milliards de recettes de TVA supplémentaires. Par ailleurs, le PLF 2024 reformera les règles de TVA à l'importation pour supprimer les effets du dropshipping. La douane et la DGFIP pourront sanctionner les plateformes non vertueuses du e-commerce y compris en les déférençant.

- Des mesures fortes seront prises contre les sociétés-éphémères qui disparaissent avec le produit de leur fraude ou qui organisent leur insolvabilité sans acquitter leurs dettes sociales et fiscales. C'est ainsi que des mesures seront prises pour lutter contre

l'utilisation des TUP dans les schémas de fraude ou encore d'imposer la production d'une attestation fiscale et sociale lors de la procédure de liquidation amiable.

- La transformation du Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) en Office National Anti-Fraude aux finances publiques (ONAF) pour en faire l'interlocuteur de référence pour les fraudes aux finances publiques et en étendant son champ de compétence à toutes les infractions portant atteinte aux finances publiques. Ce service verra le doublement du nombre d'officiers fiscaux judiciaires et la création d'un statut d'agent d'enquête judiciaire.

- La création d'un Conseil de l'évaluation des fraudes présidé par le ministre des Comptes publics qui rassemblera les administrations compétentes, des personnalités qualifiées, des experts indépendants et des parlementaires afin de s'assurer de la fiabilité des estimations produites. Ses travaux couvriront les fraudes sociales, fiscales et douanières.

- Sur le bilan des dispositifs existants, le ministre est favorable à des remontées sur la loi ESSOC, la loi sur la fraude fiscale de 2018 et sur la disparition du verrou de Bercy. Le ministre a évoqué la difficulté à obtenir des informations sur les dossiers transmis à la justice. D'après ses informations, sur les 1800 dossiers transmis, il y a entre 500 et 600 condamnations par an dont 20 % impliquent de la prison ferme pour les fraudeurs.

- Sur les sanctions, le ministre souhaite créer une sanction d'indignité fiscale qui priverait temporairement les personnes ayant commis des manquements graves à leurs obligations fiscales, du droit de percevoir certaines réductions d'impôt et crédits d'impôt. Un texte sera soumis au Conseil d'État. Il souhaite aussi développer la peine de Travail d'Intérêt Général (TIG) avec la possibilité par exemple d'envoyer des personnes coupables d'infraction fiscale dans une trésorerie amende.

La Fédération CFTC Finances ne peut que saluer la mise en place de cette feuille de route ambitieuse qui vise à s'attaquer à toutes les fraudes aux finances publiques et ainsi rétablir la confiance, la justice et l'efficacité de la puissance publique.

Mais, pour réussir, il faut se donner les moyens de ses ambitions et comme d'habitude au Ministère, les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions.

C'est ainsi que le rapport de la commission des Finances sur l'évasion fiscale indique que les effectifs humains alloués à la lutte contre l'évasion fiscale sont insuffisants et en baisse, notamment à la DGFIP et que la rapporteuse préconise de faire un moratoire sur les suppressions de poste



Fédération CFTC Finances

Nos syndicats
CFTC
affiliés



Administration Centrale



DGCCRF



Douanes



DGFIIP



INSEE



dans le contrôle fiscal et de planifier l'embauche de 3900 agents d'ici 2027, le ministre n'annonce qu'un redéploiement de 1500 ETP.

Par ailleurs, ce même rapport préconise de mettre en place de possibilités encadrées de dérogations aux grilles salariales de la fonction publique dans ces différents services pour attirer des profils à haute compétence dans le domaine fiscal, juridique et informatique. Le ministre a renvoyé ce sujet de la rémunération aux discussions en cours à la fonction publique sur les grilles indiciaires....

Dans ce cadre, la Fédération CFTC Finances réclame des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions du nouveau plan de lutte contre les fraudes fiscales, douanières et sociale.